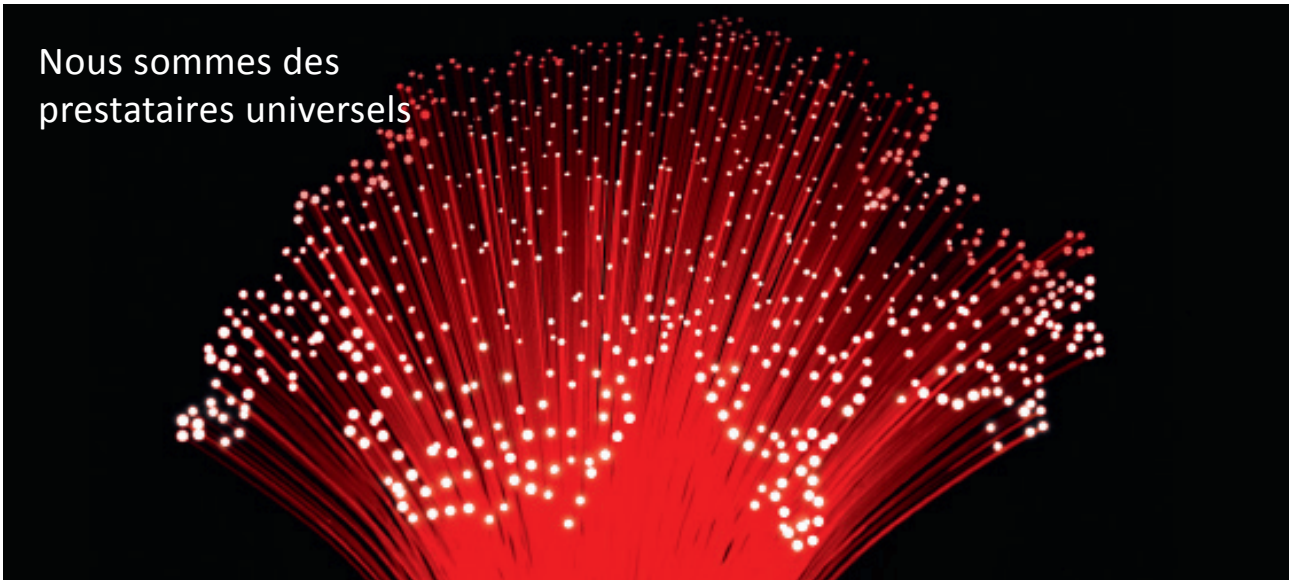


Nous sommes des  
prestataires universels



## BILLET DE SESSION MARS 2015

### EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,



Je peux commencer le premier billet de session de cette année avec une rétrospective sur une rencontre particulièrement passionnante : à la mi-février, une délégation de Swisscable a rencontré des représentants de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement

du territoire et de l'environnement (DTAP). L'échange avec les directeurs chargés de la planification et de la construction est une nécessité stratégique pour nous. Nous autres entreprises de réseau câblé sommes en effet les moteurs de l'innovation de l'infrastructure suisse de télécommunication et disposons de dizaines d'années d'expérience dans le service universel. Les membres du gouvernement chargés des questions de construction et infrastructurelles pertinentes dans les cantons trouvent en la personne des fournisseurs des réseaux câblés expérimentés des partenaires agréables pour la prise de décisions de construction et de planification difficiles. Outre la discussion des questions d'aménagement du territoire, de droit de la construction et infrastructurelles au niveau cantonal, ce forum a également permis d'échanger des idées importantes pour les développements au niveau national.

Quelque chose me réjouit tout particulièrement : la première rencontre de Swisscable avec plusieurs par-

lementaires nous accompagnant à l'avenir sur toutes les questions pertinentes aura lieu pendant la session de printemps. Il s'agit d'examiner et d'approfondir des thèmes actuels afin d'optimiser en permanence la collaboration avec le Parlement, de garantir un précieux échange d'informations et d'accompagner les activités des autorités et du Parlement et de pouvoir aussi anticiper de futurs développements. De nombreuses questions soulevées par le rapport sur les télécommunications nous occuperont au cours de ces prochains mois.

C'est la raison pour laquelle une petite perspective de la session d'été s'impose. La prochaine manifestation de session de Swisscable est importante : en tant qu'intervenant principal, Marc Furrer, président de la ComCom depuis 2005, expliquera les principales questions et évolutions dans le domaine des télécommunications et présentera une perspective des développements à venir. J'ai le grand plaisir de vous inviter à venir écouter ces informations en direct et à participer à une discussion passionnante et à un délicieux repas.

Veuillez d'ores et déjà noter dans votre agenda la date de la prochaine manifestation de Swisscable :

le mardi 9 juin 2015, de 12h30 à 14h30, Hôtel Bellevue Palace à Berne.

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h30	Exposés et discussion

Je vous remercie de votre engagement et de votre aide !

Et enfin une nouvelle qui me concerne personnellement: le 21 mars, je démissionnerai de mon poste de maire de Delémont. Avec une équipe de politiciens engagés, j'ai réalisé beaucoup de choses au cours de ces dernières années : Delémont a accueilli de nouvelles entreprises et réalisé de nombreux projets infrastructurels - et les finances sont en ordre.

Je vais m'attaquer aux nouveaux projets et me consacrer surtout plus intensivement à la passionnante présidence de Swisscable et à nos entreprises de réseau câblé.



**Pierre Kohler**  
Président de Swisscable  
Maire de Delémont

## SÉLECTION DE POINTS

### 13.036 Objet du Conseil fédéral - Service universel.

#### Disposition constitutionnelle

*Le mercredi 11 mars (CN)*

Le Parlement examine les propositions d'article constitutionnel devant définir le concept de « service universel ». Contrairement à l'avis du Conseil fédéral, le Conseil des Etats et la commission chargée de l'examen préalable du Conseil national se sont montrés favorables à une telle disposition constitutionnelle. On a en principe ici un « mandat d'action ». Comme exposé lors de la dernière session, Swisscom estime qu'une telle définition n'est pas nécessaire : le « service universel » n'est pas un concept qui peut être défini de manière explicite dans la Constitution fédérale. Il convient de renoncer à cette disposition. Les travaux préliminaires ont d'ailleurs montré que la formulation de règles concrètes échouait en raison des différences qui existent entre les domaines spécialisés concernés et les instruments de réglementation possibles.

⊙ **Position de Swisscable: non à l'article constitutionnel « service universel ».**

### 13.025 Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) - révision totale

Après le Conseil des Etats, c'est la Commission juridique du Conseil national qui est entrée en matière en détail sur la LSCPT. Swisscable approuve de grandes parties de la LSCPT entièrement révisée. La nécessité de ces changements est en effet incontestée. Dans l'art. 26, la deuxième chambre doit encore modifier la formulation « peut dispenser » afin de préciser de quels fournisseurs il s'agit exactement et quels sont ceux pouvant être exclus. Les délibérations légales ne sont pas encore

terminées au sein de la commission. Elle doit prendre en compte la proposition de précision de Swisscable.

⊙ **Position de Swisscable: précisions et corrections pour l'art. 26**

### 14.4212 Motion Inscrire la neutralité du réseau dans la loi sur les télécommunications.

*Le lundi 16 mars (CE)*

Le Conseil national aimerait une réglementation légale de la neutralité du réseau dans le cadre de la révision partielle prévue de la loi sur les télécommunications - le Conseiller national Balthasar Glättli invoque une influence par les fournisseurs. La CTT du Conseil des Etats a pris la bonne décision en rejetant la motion en janvier et en recommandant clairement au conseil de renoncer à une réglementation en ce sens. A titre de rappel : à la fin 2014, la branche s'est clairement déclarée en faveur d'un Internet libre et ouvert en Suisse par un code de conduite qu'elle s'est imposée elle-même. Aucune réglementation supplémentaire n'est nécessaire et la motion doit être rejetée.

⊙ **Position de Swisscable: on n'a pas besoin de directives légales sur la neutralité du réseau.**

### 14.3573 Motion Quid de l'obligation de diffusion à l'ère numérique ?

*Le lundi 16 mars (CE)*

Le Conseiller aux Etats Claude Janiak veut mandater le Conseil fédéral afin qu'il garantisse que les chaînes sous-concession ayant un mandat de service public soient diffusées sur un emplacement privilégié. Lors des auditions organisées par la CTT, Swisscable a pu expliquer à quel point une telle démarche serait inutile et erronée. La commission a ensuite rejeté la motion. Il n'incombe pas à l'Etat de réglementer les emplacements des canaux. Il est primordial pour les PME que l'Etat ne commence pas à réglementer ces questions dans un contexte de déréglementations de plus en plus importantes. En ce qui concerne cette question concrète, il convient par ailleurs de préciser qu'aucune fin ne se profile pour le développement technologique. D'où le risque d'entraver le processus d'innovation numérique qui est positif par des réglementations surtout quand on ne constate aucun traitement défavorable des programmes régionaux et en l'absence de toute perturbation de la concurrence. Une chose est particulièrement vraie : beaucoup de consommateurs TV trient leurs programmes préférés dans des listes de favoris personnelles. Ce tri est de plus en plus facile grâce aux nouvelles applications des téléviseurs et boîtiers décodeurs. Une réglementation est inutile et ne permet pas d'atteindre le but visé.

⊙ **Position de Swisscable: on n'a pas besoin de directives légales sur les emplacements des chaînes.**

**14.022 Loi sur le renseignement (LRens)***Le lundi 16 mars (CN)*

La commission de la politique de sécurité du Conseil national recommande à une grande majorité que le service de renseignement suisse ait désormais l'autorisation d'effectuer des écoutes sur des téléphones et ordinateurs si certaines conditions sont remplies. La commission veut permettre au service de renseignement d'accéder aux ordinateurs et lui donner la compétence pour perturber, empêcher ou ralentir l'accès aux informations. L'exploitation du réseau câblé réglementée dans la section 7, art. 38 et suivants est un moyen d'obtenir des renseignements concernant l'étranger – c'est donc une nouveauté pour la Suisse. Swisscable rappelle que le projet de LRens ne définit pas les charges que cette mesure poussée entraînerait pour l'économie. Toutes les questions techniques et organisationnelles concernant les flux de données et l'étendue de l'évaluation et de la conservation des données ne sont pas non plus clairement définies. Il convient d'abord de clarifier toutes les questions sans réponse.

**⊙ Position de Swisscable: les questions sans réponse concernant l'exploitation des réseaux câblés doivent être clarifiées.**

**Positionner plus clairement la branche**

Neutralité du réseau ? Télécommunications ? Couverture haut débit ? Même les politiciens actifs dans le domaine des télécommunications depuis des années le constatent: tout devient de plus en plus abstrait - même si ces questions touchent à notre branche et concernant toute la popula-

tion marquent le quotidien de leur empreinte de manière presque aussi importante que les thèmes énergétiques et environnementaux courants. En 2015, il sera donc important pour Swisscable d'améliorer dans l'ensemble la visibilité de ses actes.

Notre front commun doit être plus clair et donc plus compréhensible. C'est par exemple le cas pour la couverture à large bande qui est désormais indispensable pour la plupart des Suisses : si nous voulons conserver notre place de premier plan sur la scène internationale en termes de qualité et de couverture, nous devons transmettre plus efficacement l'importance du haut débit. Et ce sans oublier d'améliorer la couverture jusque dans les vallées les plus reculées du pays : nous voulons en faire plus dans ce domaine !

C'est une évidence : les entreprises de réseau câblé ont besoin de bonnes conditions cadres et d'une concurrence équitable. Nous avons besoin de votre soutien. Merci !

**Dr. Simon Osterwalder**  
Directeur de Swisscable

.....

*Swisscable est l'association des entreprises suisses de télé-réseau. L'association regroupe environ 210 sociétés de câblo-opérateurs – aussi bien privées que publiques – desservant environ 2.6 millions de foyers en services radio, TV, HDTV, Internet, de téléphonie et autres.*